

PATRIMOINE EN PÉRIL : SAUVONS LE PALAIS DES TUILERIES CORSE

Mise en sécurité et restauration du Château de la Punta - Alata - Corsica

© Crédit photo : Agence PA Gatier

Coût : 4 502 492 € HT
Montant à collecter : 3 601 994 € HT

Le château de la Punta est la maison de villégiature des ducs Pozzo-di-Borgo, érigé à la fin du XIX^{ème} siècle à partir de pierres provenant du Palais des Tuileries. Exceptionnel et magistral édifice aussi bien d'un point de vue technique qu'esthétique, le château est une création originale associée à deux grands noms de l'architecture de la Renaissance Française, avec une façade Sud fidèle au grand projet de Philibert de l'Orme et la façade Nord qui restitue à l'identique l'œuvre originelle de Jean Bullant. S'ajoute le célèbre sculpteur Jean Goujon dont la tradition lui attribue la réalisation de colonnes d'après les dessins de De l'Orme.

Un château fascinant par son intérêt architectural, son histoire et son panorama magnifique, à 600 m d'altitude, surplombant les golfes d'Aiacciu, de Lava et de Sagone et faisant face aux sommets du Monte Rotondo, parmi les plus hauts de Corse. Depuis 1977, le château bénéficie d'un **classement en Monument historique** pour l'ensemble des façades, de la toiture et des pièces du rez-de-chaussée. Mais depuis un grave incendie survenu en août 1978, le château est fermé et interdit au public ce qui ne l'empêche pas d'avoir conservé toute son âme. L'état de ses dégradations s'accélère mettant en péril ce patrimoine qui nécessite désormais une restauration d'urgence et de mise en sécurité. Propriété de la nouvelle Collectivité de Corse, ce monument représente une priorité de la politique patrimoniale de la Corse.

Le projet de sauvegarde et restauration du Château de la Punta est estimé à 4 502 492 € HT

Il concerne principalement des travaux d'urgence et de mise en sécurité des abords du château et des désordres présentant des risques importants à moyen terme pour l'état de conservation du bâtiment et la possibilité d'ouvrir le site à la visite.

Les interventions préconisées par le diagnostic réalisé par le Cabinet Gatier-Asselin en août 2017 sont les suivantes :

- interventions d'urgence sur les façades afin de stabiliser les désordres les plus avancés ;
- restauration de l'entablement du portique Nord ;
- restauration des deux escaliers extérieurs et de la balustrade extérieure afin d'assurer la sécurité des abords du château ;
- restauration de l'étanchéité de la terrasse afin de stopper les infiltrations importantes d'eau, qui ont rendu les communs vétustes et affaibli la structure métallique du plancher ;
- réfection du plancher haut des communs ;
- interventions diverses de mises en sécurité et d'entretien des abords.

Ce projet comprend deux phases :

- **Tranche 1 (estimation) : 1 221 892 € HT**
Reprise des façades, traitement anticorrosion, consolidation des corniches, linteaux, escaliers, réseau des eaux pluviales, terrasse et les abords.
 - Travaux 1 051 892 € HT
 - Études 170 000 € HT
- **Tranche 2 (estimation) : 3 280 600 € HT**
Restauration des façades
 - Travaux 2 780 600 € HT
 - Études 500 000 € HT



FONDATION



Oui, je fais un DON de€ (euros) pour aider à la sauvegarde du chateau de la Punta - commune d'Alata en Corse et je bénéficie d'une économie d'impôt pour l'année en cours,

et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine de la Corse ou au fonctionnement de la Fondation du Patrimoine, si le projet n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage la Collectivité de Corse et validé par la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si celle-ci était inactive (absence d'entrée ou de sortie de fonds) pendant un délai de deux ans.

Vos coordonnées⁽¹⁾ :

Nom ou société :

Adresse :

Code postal : Ville/Commune :

E-mail :@..... - Tél :

• **Paiement par chèque :**

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de « **Fondation du patrimoine - Château de la Punta** ».

Le reçu fiscal sera établi à l'attention de l'émetteur et envoyé à l'adresse figurant sur le chèque.

• **Paiement en espèces :** nous vous adresserons votre reçu fiscal aux coordonnées indiquées ci-dessus⁽¹⁾

• **Pensez au don en ligne !** Retrouvez ce projet sur notre site internet www.fondation-patrimoine.org/58037

Votre reçu fiscal vous sera adressé par e-mail⁽²⁾.

Je souhaite bénéficier d'une réduction d'impôt au titre de :

IR - l'Impôt sur le Revenu

OU

IFI - (Impôt sur la Fortune Immobilière)

OU

IS (Impôt sur les Sociétés)

Pour les particuliers, votre don ouvre droit à une réduction :

- de l'Impôt sur le Revenu à hauteur de 66 % du don et dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt;

- de l'Impôt sur la Fortune Immobilière à hauteur de 75 % du don dans la limite de 50 000 € (Cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €.

Exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt.

Pour les entreprises, réduction d'impôt de 60 % du don et dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT.

Exemple : un don de 500 € = 300 € d'économie d'impôt.

Coupon réponse à renvoyer à :

Fondation du patrimoine
Délégation Corse
Espace Sant'Angelo
Rue du Docteur Morucci
20200 Bastia

⁽²⁾Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier, merci de cocher la case ci-contre.

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la délégation régionale de Corse dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas ou s'il n'était pas réalisé conformément au dossier présenté par le maître d'ouvrage, la Collectivité de Corse et validé par la Fondation du patrimoine.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage, la Collectivité de Corse, les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons reçus.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label.

Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.

CE BULLETIN DE SOUSCRIPTION EST UN BULLETIN D'ADHESION DONT LES MENTIONS DOIVENT ETRE ACCEPTEES DANS LEUR GLOBALITE, SANS NEGOCIATION POSSIBLE. LE FAIT DE RAYER L'UNE DES MENTIONS N'A AUCUNE VALEUR JURIDIQUE. SI L'UNE DES MENTIONS NE CONVIENT PAS AU DONATEUR, IL DOIT RENONCER A EFFECTUER SON DON.